La commission vénézuélienne.

Presse Associée

Washington, 19 mars—La séance hebdomadaire de la commission vénézuélienne a eu lieu aujourd'hui, au lieu de vendredi, à cause de la masse de documents prêts à être examinés.

Le juge Brewer, président de la commission n'était pas présent, ayant été appelé au Texas par la maladie de sa fille.

La commission a devant elle le cas de l'Angleterre exposé dans le Livre Bleu, le cas du Vénézuéla compris dans plusieurs brochures rédigées par M. Scruggs, conseil du gouvernement vénézuélien, et de nombreux documents recueillis directement par les fonctionnaires de la bibliothèque du Congrès et plusieurs savants géographes.

Ces matières ont été distribuées pour l'étude entre les divers membres de la commission. On estime que ce travail durera quelque temps. Quand il sera terminé, il est probable que des séances auront lieu tous les jours.

Echoué.

Presse Associée.

New York, 19 mars—Le schooner Jonathan Sawyer est échoué à Sandy Hook. Le capitaine et les membres de l'équipage ont été amenés à terre par le va-et-vient.

Grand incendie dans le Rhode-Island.

Presse Associée.

Providence, Rhode Island, 19 mars—Un incendie éclaté ce matin de bonne heure a causé une perte de $200,000. Le temple maçonnique de Providence est détruit entièrement. Deux bâtisses voisines ont été démolies par la chute des murs.

DERNIERE HEURE.

Réticence.

Presse Associée.

Londres, 19 mars—Il y a des indications que le gouvernement est maintenant prêt à accepter la déclaration complète faite par M. Curzon à la Chambre des Communes, excepté une phrase à laquelle est attachée une signification spéciale.

En parlant de l'expédition anglo-égyptienne sur le haut Nil, le sous-secrétaire d'Etat, faisant allusion aux Italiens, a dit :

"Nos fidèles alliés."

Ces mots ne paraissent pas dans le compte-rendu parlementaire publié par le *Times* aujourd'hui. Ils ont été omis, prétend-on, à la requête du gouvernement. Celui-ci, semble-t-il, n'est pas disposé à accepter la signification exacte de ces mots.

Le seul moyen de pacifier Cuba.

Presse Associée.

Londres, 19 mars—On estime maintenant que la pacification de Cuba est impossible, dit une dépêche de Madrid au "Pall Mall Gazette", excepté par un suprême effort entraînant l'envoi de nombreux renforts et le blocus complet de l'île.

Don de $50,000.

Presse Associée.

Londres, 19 mars—Comme résultat d'une souscription, le marquis de Salisbury a remis un chèque de $50,000 à M. Middleton, en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus comme chef d'organisation du parti conservateur.

Déclaration de M. Balfour.

Presse Associée.

Londres, 19 mars—Le premier lord de la Trésorerie, M. A. J. Balfour, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes que l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie ont répondu favorablement au sujet de l'expédition anglo-égyptienne sur le Nil, ainsi que d'une appropriation de $2,500,000 prise dans le fond de réserve de l'Egypte pour les dépenses.

M. Balfour a ajouté que la France et la Russie n'ont pas encore répondu aux représentations de la Grande-Bretagne à ce sujet.

La Raison du Consentement de l'Allemagne.

Presse Associée.

Londres, 20 mars—Le correspondant du *Daily News* à Berlin envoie la dépêche suivante :

L'Allemagne a consenti à l'expédition sur le Nil plus pour obliger l'Italie que pour apaiser l'Angleterre.

En conséquence, il ne faut pas compter sur la restauration des relations étroites d'autrefois, car l'Allemagne désire plus que jamais l'amitié de la Russie.

A la Chambre des Députés de Paris

Déclaration du ministre des affaires étrangères.

L'Angleterre demande l'approbation de la France.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS EN DANGER.

L'UNANIMITE DES PUISSANCES NÉCESSAIRE.

Le Gouvernement veut des explications.

Presse Associée—

Paris, 19 mars—Le ministre des affaires étrangères, M. Berthelot, a prononcé aujourd'hui à la Chambre des Députés un discours dans lequel il a commenté défavorablement le projet d'expédition des Anglais sur Dongola.

Il a donné à entendre que la France n'est pas disposée à consentir à l'emploi du fond de réserve égyptien pour les dépenses de cette expédition.

M. Berthelot a déclaré que la Grande Bretagne, pour employer le fond de réserve égyptien à défrayer l'expédition sur Dongola, doit obtenir le consentement de la commission de la dette égyptienne, et qu'elle a demandé l'approbation de la France.

Mais, a dit le ministre, la question semble ouverte aux plus sérieuses objections financières et politiques, car elle met directement en danger les intérêts des porteurs de titres dont les trois quarts sont français. De plus, a affirmé M. Berthelot, l'expédition est essentiellement offensive et mal définie.

Elle peut entraîner des dépenses illimitées, qui pourraient absorber non seulement les 500,000 livres-sterlings demandées mais peut-être la réserve entière.

La proposition qui nous est faite, dit le ministre, semble requérir l'assentiment unanime des Puissances. (Applaudissements prolongés).

Un tel consentement unanime est également nécessaire au point de vue politique, à cause des grandes et inattendues modifications que l'expédition a déjà opérées dans l'état de l'occupation de l'Egypte, en attirant sur ce pays des dangers dont il n'était pas menacé.

Ces dangers résident dans l'excitation au fanatisme, dont l'explosion peut s'étendre aux possessions de la France et des autres nations européennes. De toutes façons, l'expédition tend à prolonger indéfiniment l'occupation de l'Egypte, cette occupation que le gouvernement anglais a constamment déclaré provisoire.

En conséquence, a ajouté M. Berthelot avant de donner son autorisation, le gouvernement de la France a pensé qu'il était nécessaire de demander des explications sur certains points, et je prie la Chambre de se contenter de ces explications, attendu que les négociations continuent entre les deux pays.

Le discours du ministre des affaires étrangères a été fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée.

Le discours de M. Berthelot a été prononcé en réponse à une question du duc d'Arenberg, qui a demandé au gouvernement d'établir solidement l'autorité de la France dans le Congo, de façon à ne rien craindre des Derviches.

L'Empereur d'Autriche nommé Colonel d'un Régiment de Dragons Anglais.

Presse Associée.

Vienne, Autriche, 18 mars—Les journaux de Vienne annoncent avec une grande satisfaction la nouvelle de la nomination de l'empereur François-Joseph au grade de colonel du premier régiment des dragons de la garde.

Ils font remarquer que cette nomination est une preuve des relations cordiales existant entre la Grande-Bretagne et l'Autriche. Ils font également remarquer que l'empereur d'Allemagne étant colonel du premier régiment royal de dragons, François Joseph, comme colonel d'un régiment de la garde, est légèrement plus élevé dans la hiérarchie militaire anglaise que Guillaume.

Amnistie aux Insurgés de Crête.

Presse Associée.

Constantinople, 19 mars—Par ordre du Sultan, l'amnistie générale est accordé à tous les insurgés de l'île de Crète, y compris les coupables de délit de droits commun.

Au Reichstag.

Presse Associée.

Berlin, 19 mars—Le Reichstag a voté aujourd'hui le budget de la marine.

A PARIS.

L'Opinion Générale sur l'Expédition du Nil.

L'Angleterre veut prolonger l'occupation de l'Egypte et s'opposer au développement colonial de la France.

La Sphère d'Influence de la France en Afrique.

L'ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE.

LA PRUDENCE DES HOMMES D'ÉTAT FRANÇAIS.

Ils se rendent un compte exact de la situation.

Presse Associée.

Paris, 19 mars—L'Egypte a été l'objet de toutes les conversations dans les couloirs de la Chambre aujourd'hui.

Le discours de M. Berthelot a ajouté de nouveaux éléments à la discussion. Le sentiment général est que le langage du ministre des affaires étrangères a été modéré et prudent.

Il a dissipé les inquiétudes des hommes politiques modérés qui craignaient de voir le gouvernement précipiter une rupture avec la Grande-Bretagne et la *Dreibund*, après l'annonce semi-officielle des représentations faites par M. Berthelot au marquis de Dufferin, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Comme la situation se dessine et que les intentions des différentes parties de l'équilibre européen se manifestent, il devient de plus en plus évident que la France n'est pas décidée à recourir à des mesures extrêmes pour empêcher la campagne sur le Nil.

Non qu'elle la considère sous un meilleur jour qu'au début, car on trouverait difficilement un Français qui n'estime pas que l'expédition projetée n'est rien autre chose qu'une agression de l'Angleterre. Tous proclament hautement qu'une telle mesure n'est pas nécessaire à la protection des intérêts de l'Egypte contre les Derviches.

Ils déclarent que l'intérêt de la France à la prospérité de l'Egypte est égal ou supérieur à celui de la Grande Bretagne ou de toute autre puissance. Il est spécialement fait remarquer à Paris que la grande majorité des porteurs de valeurs égyptiennes sont français, et que si les intérêts égyptiens étaient menacés par les Derviches, la France aurait autant d'intérêt à les protéger que l'Angleterre.

Les Français voient premièrement dans l'entreprise de l'Angleterre une excuse pour l'occupation indéfinie de l'Egypte, et secondement une nouvelle occupation du Soudan avec l'intention de mettre obstacle à la réalisation du projet d'établissement d'une colonie prospère sur le haut Nil par la France.

M. Berthelot a fait allusion aujourd'hui aux dangers d'une explosion de fanatisme en Egypte, laquelle, a dit le ministre, pourrait même s'étendre aux possessions de la France et des autres nations européennes.

La proclamation de la guerre sainte parmi les hordes de fanatiques du calife Abdullah serait apprise avec consternation en France.

Le développement de la sphère d'influence de la France à l'est du lac Tchad s'est étendu à presque tous les Etats mahométans du Baghirli, du Waddy et du Darfour.

Sa politique coloniale est entièrement dévouée au maintien des relations cordiales, desquelles dépendent le succès de l'exécution de ses plans d'avenir, qui comprennent l'extension de son influence jusqu'au bassin du Nil.

Les Français estiment que le but des Anglais, en entreprenant une campagne sur le Nil, est de mettre obstacle à l'exécution de leurs plans. Une guerre sainte dans ces régions menacerait non seulement les intérêts français mais, comme l'a dit aujourd'hui M. Berteelot, les intérêts allemands dans les Cameroons.

L'acceptation par l'Allemagne de la proposition d'employer le surplus des fonds égyptiens à l'expédition du Soudan cause un grand désappointement à Paris. Les entreprises coloniales de la France et de l'Allemagne en Afrique ont été conduites parallèlement dans les termes les plus cordiaux.

Elles ont été l'objet communément des murmures de désapprobation de l'Angleterre.

L'entente franco-allemande accorde sans restriction à la France le droit d'acquérir des territoires à l'est de ses possessions actuelles, même jusqu'à la région située entre l'Uganda Anglais et le sud de l'Egypte.

Se basant sur l'accord avec l'Allemagne au sujet de l'Afrique Centrale, les hommes d'Etat français ont entretenu l'espoir que cette puissance refuserait d'accéder au projet de contrecarrer les plans de la France sur le haut Nil conçu par l'Angleterre.

Mais la promesse de donner à l'Italie, son alliée malheureuse, une aide qui la sortirait de sa position désagréable en Abyssinie semble avoir été pour l'Allemagne une obligation à laquelle elle ne pouvait se soustraire.

Néanmoins, la France n'est pas disposée à recourir à des mesures extrêmes pour empêcher l'expédition anglo-égyptienne sur le Nil. Les hommes d'Etat français sont au courant du fait que le projet n'est pas sans avoir d'ardents adversaires parmi les Anglais eux mêmes.

Ils savent très bien que de nombreux et influents hommes politiques anglais considèrent l'expédition sur le Nil comme simplement le prix (un prix énorme, estiment-ils) de l'accord avec la Triple Alliance : un effort de lord Salisbury pour sortir la Grande Bretagne de sa position d'isolement parmi les puissances du monde et son désir d'assumer quelque responsabilité pour avoir réussi.

La France compte plus sur le développement de ces sentiments en Angleterre que sur toute mesure ouverte pour empêcher la mise à exécution de ce projet.

Certains doutes sont exprimés au sujet du pouvoir du gouvernement français d'empêcher l'emploi des fonds égyptiens aux dépenses de l'expédition dans les circonstances actuelles. La valeur de l'argument mis en avant par M. Berthelot dans son discours à la Chambre, aujourd'hui, c'est à-dire que le consentement unanime des puissances garantissant la dette est nécessaire pour permettre l'emploi des fonds égyptiens, est mise en doute même par des Français.

On dit que l'unanimité n'est requise que lorsque l'emploi des fonds doit être permanent.

On craint, de plus, que l'insistance sur le droit de la minorité ne conduise à une rupture, rupture que la France, elle en a donné des preuves nombreuses, désire éviter.

D'un autre côté, on craint aussi, si la France et la Russie maintiennent leur opposition et si les commissaires de la dette égyptienne ne votent pas la somme requise, que la Grande Bretagne ne fournisse elle même l'argent et les hommes, ne fasse du projet une entreprise anglaise au lieu d'une entreprise égyptienne, n'occupe le Soudan et ne prenne l'offensive en Afrique.

L'avis des correspondants des journaux anglais.

Presse Associée.

Londres, 20 mars—Le correspondant du *Daily Telegraph* à Paris écrit que la France consentira ultérieurement à l'expédition du Nil.

Le correspondant du *Times* tourne en ridicule la suggestion de M. Berthelot, le ministre des affaires étrangères, qui prétend que l'unanimité des commissaires de la dette égyptienne est nécessaire pour régler l'emploi des fonds du pays.

S'il en était ainsi, dit-il, une seule puissance pourrait bloquer les fonds et mettre obstacle aux désirs des autres puissances.

D'un autre côté, si le consentement est refusé, le budget égyptien, dont les Anglais ont le contrôle, est assez élastique pour fournir l'argent nécessaire à une expédition.

Quant aux porteurs de titres, tout le monde sait que leur position s'est grandement améliorée depuis l'occupation anglaise.

Jefferson Jumbo—Permettez que je porte votre ombrelle, Mlle Mathilde ?
Mathilde—Non, monsieur ! N'voyez-vous pas que j'ai un cavalier ?
Jefferson Jumbo—M'permettrez-vous alors de porter aussi votre cavalier, Mlle Mathilde ?

A Dongola.

Presse Associée.

Londres, 20 mars—Une dépêche de Vienne au *Daily News* est ainsi conçue :

La nouvelle arrive à Vienne que tous les Derviches habitant la rive droite du Nil, de l'ancienne Dongola à Kreske, ont reçu l'ordre de traverser le fleuve et de se concentrer autour de la Nouvelle Dongola.

Le *Daily News* reçoit aussi une dépêche de Rome qui annonce que les communications ne sont pas interrompues entre Cassala et Asmara.

Les prisonniers des Abyssins.

Presse Associée.

Rome, 19 mars—Une dépêche de Massouah à la *Tribuna* dit que des prisonniers échappés du camp des Abyssins déclarent que leurs compagnons sont maltraités, mal nourris et que beaucoup ont été mis aux fers.

Le Négus Ménélik est anxieux de conclure la paix avec les Italiens et de retourner à Shoa.

Les derviches sont arrivés à une heure de marche de Cassala. La garnison de cette ville a des vivres pour quatre mois.

Marchés Divers.

Paris, 19 mars, 4 p. m.—La rente 3 pour cent est cotée à 101 francs 67 1/2 centimes à compte.

Londres, 19 mars—Consolidés au comptant 109 1/2. A terme 109 9/16.

Liverpool, 19 mars—Coton spot—Demande et les prix en hausse.

Ventes 10,000 balles dont 500 pour la spéculation et l'exportation, y compris 8,800 américain.

Futurs—calmes à l'ouverture et stables à la clôture.

Livraison en mars 4 21/64 mars et avril 4 20/64, avril et mai 4 19/64, mai et juin 4 18/64, juin et juillet 4 17/64, juillet et août 4 16/64, août et septembre 4 13/64, septembre et octobre 4 4/64, octobre et novembre 4 63/64, novembre et décembre 3 61/64.

New-York, 19 mars—Coton faible à la clôture.

Ventes 283,900 balles.

Mars 762, avril 765, mai 771, juin 773, juillet 774, août 774, septembre 737, octobre 726, novembre 720, décembre 722, janvier 726.

New York 19 mars—Le marché au coton a clos stable. Middling Uplands 8. Middling Gulf 8 1/2.

Ventes 269 balles.

New York, 19 mars—Coton stable. Mid. 8.

Recettes nettes ... brutes 300. Exportations pour la Grande Bretagne 1,794 ; pour le Continent 1,056 ; pour la France —; délivrés 6 ; ventes 269 ; tous filateurs. Stock actuel 169,105.

Total aujourd'hui—Recettes nettes 10,123 ; exportations pour la Grande Bretagne 1,794 ; pour la France ... ; pour le Continent 2,856. Stock 668,508.

Total jusqu'ici cette semaine—recettes nettes 55,594 ; exportations pour la Grande Bretagne 57,579 ; pour la France 550, pour le Continent 26,882.

Total depuis le 1er septembre—recettes nettes 4,627,085, exportations pour la Grande Bretagne 1,725,666, pour la France 417,329 ; pour le Continent 1,370,676.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 20 MARS 1896.

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 AM
Haut du fleuve—STELLA WILDS, à 12 M

SAMEDI, 21 MARS 1896.

Rivière Rouge—IMPERIAL, à 5 PM
Grand Lake—T. P. LEATHERS, à 5 PM

FAITS DIVERS.

Nouvelle-Orléans, 20 Mars 1896.—Indications pour la Louisiane—Temps : beau, plus chaud ; vents du nord-ouest.

Température du 19 mars 1896
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	46	8
Midi.....	56	13
3 P. M.....	56	13
6 P. M.....	54	12

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES—Louis Williams à Bella Burns, Willie Washington à Bertha Sullivan, Robert E. Caldwell à Anna Prince, femme divorcée de R. E. Bobo.

NAISSANCES—Mmes Baptiste Ell halt, une fille ; Chas. M. Jones, un garçon, Edmond J. Loovy, une fille ; Jean Labarère, une fille ; Francis O'Neil, un fils ; Filix Rodriguez Jr., un fils ; John C. Suarez une fille ; Joseph Frigo, un fils.

DÉCÈS.—Chas Descomb, 37 ans, Milneburg ; Wm Frigo 6 mois, 1807 N. Derbigny ; Frances Joséphine Knew, 3 mois, Dauphine, entre Congrès et Indépendance ; Miss Anna Mills, 24 ans 3813 Chartres ; Veuve Julie Nichols, 65 ans, rue Alix, Algers ; Melinda Thomas, 28 ans 919 rue St-James ; Mlle Lorette Carracher, 27 ans 1212 Rue Annonciation ; Henry Louis Malarcher, 22 ans, 9 5 rue Clonet ; M M. M. Cartière, 39 ans, 2021 N. Derbigny ; Olivia Helte, 24 ans, 26 9 S. Remparts ; Rena Mathieu, 21 jours, 719 Newton, Algers ; Vve Mary McManus O'Rourke, 80 ans, 2620 Tchoupitoulas ; Mme Catherine Duplaisir, 61 ans 930 Thalie ; Mme Neuville Bienvenu, 48 ans, 1448 N. Galvez ; Stella Owens, 67 ans, 253 Le Boeuf, Algers ; Henry McWilliams, 73 ans, 65 Dauphine ; David Scanlan, Jane Alley sur Broad, entre Gravier et Perdido ; Vve Johanno Kelly, 70 ans, 1027 Annonciation.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

Mme A. D. Holmes et al., à Mme T. Duffy, un terrain borné par les rues Willow, Jackson, Joséphine et Claiborne, $390.

J. Manger à William J. St-John, une portion de terre bornée par les rues Henry Clay Magasine, Camp et Calhoun, $900.

H. H. Wilberding à Mme M. Blanchard, Jr., un terrain borné par les rues Claiborne, Prosper, St-Antoine, Autoria et Annette, $5,000.

Mme J. Asher à J. St-Martin, une portion de terre bornée par les rues Tchoupitoulas, St-Thomas, Plaisance et Toledano, $1,000.

Même acquéreur à J. Clark, même propriété, $1,150.

H. Ziegler à la Mutual Loan and Building Company, un terrain borné par les rues Octavie, Joseph, Laurel et Annonciation, $450.

Même acquéreur au même vendeur, même propriété, $500.

M. Cameron à F. Schumacher, deux terrains bornés par les rues Dupré, Conti, White et Carondelet, $510.

Succession de H. Galley à P. Rousset, un terrain borné par les rues Remparts, St-Pierre, Bourgogne et Toulouse, $3,150.

Même à M. Capo, un terrain borné par les rues Remparts, St-Pierre, Bourgogne et Toulouse, $3,000.

Mêmes à J. A. Mercier, un terrain dans le même lieu, $2,500.

Mme L. P. Fulda à H. Roier, un terrain borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Bellecastle et Dufossat, $500.

J. D. Gordon à E. Gauche, un terrain borné par les rues Palmyre, Tonti, Gasquet et Rocheblave, $200.

V. Fortier et al à G. Will, Jr., sept terrains bornés par les rues Cypress, Short, Fern et Spruce, $468.

W. C. Williams au Mutual Building and Loan Association, une portion de terre bornée par les rues Carrollton, Zimpe, Eun et Short, $600.

Mêmes acquéreurs à W. C. Williams même propriété, $600.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—N. V. Vinet vs La Ville de la Nouvelle-Orléans—action en recouvrement de $9,032 20.

R. D. Wood et Cie. vs Edw G. Schwartz—189, sur un compte courant.

Finley Dicks et Cie. vs Wm P. McCall—$291, sur un compte-courant.

John M. Wetzel vs John A. Codfrey—$195, sur des billets.

Joseph N. Wolfson vs H. Legendre et Cie—$1,010, sur des billets.

Thos Heatherton vs la ville de la Nouvelle-Orléans—$12,000.45 sur un contrat.

Huntsville Belt Line et Monte Sano R. R. Co. vs G. Herbert Ellerbe—$589.69 sur un compte courant.

Albert Mackie vs Vve Herman Weber—163 09 sur un compte courant.

Felix J. Conrad vs St-Charles Street R. R. Co.—$20,000 ; action en dommages.

A. Schwartz et fils vs Frank Cox—$1,483.51 sur un compte courant.

Gordon P. Reynolds vs American Life and Accident Insurance Co.—$114.56 sur une police d'assurance.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Co. vs Chas C. Piper—$304 07 sur contrat.

Daily City Item Printing Co. vs Vittor et Hagstette—$110 sur un compte courant.

Edw. B. Bruce et Cie, vs John H. Golden—$142 35 sur un compte courant.

Edw B. Bruce et Cie., vs E. A. Morelroy—$111, sur un compte courant.

Emile Aragaud vs San Mutual Insurance Co—réclamation de $3,500 sur une police d'assurance.

Sam A. Baerin vs J. B. Schmidt—$186 88, sur un compte courant.

The Shipmen Engine Manufacturing Co. vs S. L. Mitchell ; $356 36 sur des billets.

National Folding Box & Paper Co. vs O. G. Keller ; $153 11 sur un compte-courant.

Jos. N. Wolfson vs F. P. Stewart ; $135. Confession de jugement.

Jean Marie Gale vs John W. McDonald ; $298 50 sur un compte courant.

Jefferson D. Burnett vs Scessel, Ashmer et Sugaman—$1,042 sur un contrat.

Demandes en séparation :

James Perry, Jr., vs Mary Anne Daniels, son épouse.

Mme Honoré Lacoste vs Honoré Lacoste, son mari.

Mme Chas Talson vs Charles C. Talson, son mari.

Demandes d'émancipation :

Jeanne C. L. Forestier, Louis Mogel et Thomas Connell.

Les successions de E. C. Barthelemy et Monnet Esters ont été ouvertes.

H. Munne vs ses créanciers—cession. Il accuse un actif de $2372.29 et un passif de $4195 59.

Cour Criminelle de District.—Section A—Juge J. N. Ferguson.—Jos Torson—port d'arme cachée ; $5 d'amende et 2 jours de prison.

Adolphe Williams—actes de violence ; 1 mois d'incarcération.

Affaires remises :

Andrew Thomas, Fred Weldeman et Jos Scott, larcin.

Nolle prosequi :

Jos Torson—attaque à main armée.

Condamné :

A. M. Lewis, vol avec effraction.

Comparutions :

Adolph Williams—attaque à main armée ; Edw Patterson, actes de violence ; Fontier Raphael, vol avec effraction ; Geo Heard, homicide.

Section B.—Juge J. C. Moise.

Nouveaux procès institués :

Chas A. Davis, Sam Lee, Mary Hamilton, larcin ; Hy C. Calder et George C. Naughten, port d'arme cachée ; Michael Huber, Avelina Clark et Thomas Acker, actes de violence ; Emma Sebat au et Wm C. Jones, larcin.

Nolle prosequi :

Philip Diehman et Wm Frank, actes de violence.

Nincent Ferer et Eddy Brumen, attaque à main armée ; $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Ernest Reas, blessure : 30 jours de prison.

Affaire remise :

Ulysse Dausser, larcin.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.—Eli Dooley—ivresse et bris de paix ; $5 d'amende ou 30 jours de prison.

James Brooks, Joseph Green et Victor Jacobs—affaires suspectes ; $10 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

C. D. Burns—ivresse ; $2.50 d'amende ou 30 jours de prison.

Wm Washington—affaires suspectes violation de l'ordonnance 1025 et bataille ; $75 d'amende ou 90 jours d'emprisonnement.

Geo. L. Wallace—insultes et bris de paix ; $100 de caution.

Emmanuel Walker—vagabondage ; 30 jours à la maison de refuge.

En faillite.

Hier à la cour civile de district, M. Henri Mumme, Jr., propriétaire du magasin de chaussures situé rue du Canal, 611, a fait cession de ses biens en faveur de ses créanciers.

Dans sa pétition, M. Mumme déclare que par suite de mauvaises affaires, il lui est impossible de faire face à ses dépenses.

Il accuse un actif de $2,372 99 et un passif de $4,195 59.

Une réunion des créanciers aura lieu dans les bureaux du notaire T. G. Spitzghoden, à une date qui sera fixée par la Cour.

Pour le Pénitencier.

Hier soir, le shérif Nunez, de la paroisse St-Bernard, est arrivé à la Nouvelle-Orléans, en compagnie de Isiah Wise, qui a été condamné à six mois de travaux forcés. Le prisonnier passera la nuit en prison et partira, ce matin, pour Baton Rouge.

Maurice J. Hart.

Maurice J. Hart sera jugé jeudi prochain, à la Cour du juge Ferguson, sur un des chefs d'accusation de parjure portés contre lui depuis environ six mois. C'est M. Butler, l'avocat de district, qui a fixé la date.

"Woman's Auxiliary Society."

La Société des Dames auxiliaires pour la suppression de la cruauté envers les animaux s'est réunie hier, à 2 heures, dans une des salles de l'ancienne bâtisse Tulane ; beaucoup de dames assistaient à cette réunion.

Les rapports de la secrétaire et de la trésorière ont été lus. D'après ces rapports, l'œuvre s'est popularisée au-delà des espérances conçues. La liste des membres a plus que triplé depuis la dernière réunion, le 7 février.

Messieurs Stauffer, Eshleman & Cie, ont fait don de deux bicycles qu'on a mis en concours parmi des jeunes garçons, concours qui a produit la somme de $195 45.

Sur une motion de Mlle Gordon, secondée par Mlle M. Points et Mmes Reed et Gordon, la société qui avait été organisée d'une façon provisoire, l'a été hier, d'une façon permanente. Elle doit se réunir une fois l'an au mois de janvier.

Mort de M. W. Tyler Cluverius.

Nous avons, nous et bien d'autres comme nous, appris avec peine la mort de M. Watt Tyler Cluverius, le pharmacien si favorablement connu et si populaire de la rue Canal, enlevé en quelques jours par une violente attaque de grippe.

Ce n'était pas le premier venu que M. Cluverius. Venu ici, tout jeune, d'Alexandrie, Vie, où il était né, il s'était fait de bonne heure une position exceptionnelle dans la pharmacie.

Quand éclata la guerre de Sécession, il fut un des premiers à s'enrôler, à prendre le mousquet et à suivre le commandant Dreux. Il servit dans la Batterie Fenner, d'abord en qualité de sergent, de second lieutenant, puis de lieutenant en premier, et il s'y fit remarquer, tout le temps de la guerre, sous le commandement du général Magruder d'abord, du général Dick Taylor ensuite, par son intelligence et sa bravoure.

Il n'était âgé que de 59 ans, mais il avait fait des pertes cruelles qui l'avait beaucoup affecté et vieilli. Un bon et brave citoyen et un homme vraiment utile que perd en lui notre communauté, déjà si éprouvée.

Affaire du sergent de police Conrad.

Le sergent Félix James Conrad a, hier, fait enregistrer, à la Cour Civile de District, une poursuite en dommages, s'élevant à $20,000, contre la compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, pour blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. Il était dans le wagon dit "Patrol," quand, au coin des rues Bienville et Bourbon, le wagon fut pris en travers par le car No 1 de cette compagnie. Le wagon avait pourtant fait les signaux voulus et fait raisonner son gong.

Le sergent a été jeté violemment sur le pavé, a reçu plusieurs blessures et est resté neuf jours au lit. Il attribue l'accident à l'impardonnable négligence du motorman. Cette négligence est d'autant plus inexplicable, dit le plaignant, que, en vertu des règlements, le Patrol wagon a le pas sur tous les autres véhicules.

Un vol audacieux et réussi.

Hier, entre 3 et 4 heures du matin, d'audacieux filous ont forcé la porte du magasin de mercerie et d'articles de fantaisie de Mme C. Heyman, No 135 rue N. Broad et l'ont littéralement dévalisé. On estime à près de $300 la valeur des objets ainsi enlevés. Un gardien particulier avait, paraît-il, la surveillance de l'établissement, pendant la nuit ; il n'a rien vu ni rien su que le matin, quand la police, avertie, l'a interrogé. Les détectives sont à la recherche des coupables.

A un correspondant.

Si l'abonné qui nous demande certains renseignements pour décider un parvent bien nous faire sa demande en personne, ce nous sera un plaisir de nous rendre à son désir ; rien de plus simple.

La petite vérole.

Quatre cas nouveaux de petite vérole ont été constatés hier, six décès et dix-neuf cures ; c'est-à-dire que dix-neuf *cents* ont été donnés à l'hôpital des pestiférés.

La meilleure de toutes les Poudres-Levain.—Dernier rapport du Gouv. des E U

Royal Baking Powder

ABSOLUMENT PUR.

FEUILLETON.

No 72 Commencé le 26 décembre 1895.

FILLE de PRINCE

PAR PIERRE SALES.

DEUXIÈME PARTIE.

VIII

COMMENT PIERRE DE LA MOTHE-ARDENT PASSA CE DIMANCHE EN FAMILLE.

(Suite.)

Le peintre pensa que le meilleur moyen de l'empêcher de remuer était encore de la laisser bavarder.

Et, quoique cette conversation ne l'intéressât aucunement, il demanda :

—Voyons, en quoi ce baron d'Agra qui, d'après ce que je comprends, ferait largement travailler et puiserait non moins largement des amis à vous, nous mettrait-il dedans ?

—C'est un rastaquouère ! déclara tranquillement Eugénie. Ça, je vous le garantis.

Et elle hocha la tête en personne à qui l'expérience a donné de l'autorité

Elle poursuivit :

—Voilà un bonhomme dont personne ne parlait à Paris il y a un an. Il arrive et, tout de suite, il se met en relation avec les gens qui font du tapage....

—Je fais du tapage, moi ?

—Vous le faites plus discrètement, vous, en membre de l'Institut.

—Tandis que vos amis ?....

—Mettons, si vous voulez, qu'ils font du potin, eux ! Donc, votre bonhomme débarque à Paris ; et, immédiatement, son nom est cité dans les journaux. Je ne me l'étais pas rappelé tout d'abord ; mais maintenant ça me revient.

—Après ?

—Après, il s'achète un terrain, avenue Montaigne, toujours sans marchander...

—Les terrains ne se marchandent pas à Paris, mon enfant ; les prix sont réglés suivant des lois de hausse et de baisse....

—Bref, il achète tout de suite ; et, tout de suite, il lui faut un plan....

—Et il s'adresse à un architecte de vos amis ?

—A un architecte chez qui j'ai un ami qui fait des plans. Je vous dis que je suis très renseignée sur le particulier ; je ne me souvenais pas de son nom parce que mes amis l'appellent le baron de l'avenue Montaigne ; mais, à sa façon de procéder, ça ne peut pas être un autre que le mien. Et, pour me résumer, car je finirais par me perdre dans les considérations et les détails, c'est pas pour avoir un chic hôtel qu'il s'en est fait construire un avenue Montaigne ; de même que c'est pas pour le plaisir de l'art qu'il a commandé des décorations à des artistes ; et c'est pas du tout pour la joie d'avoir son portrait peint par vous qu'il est si pressé de figurer à cette exposition du Champ-de Mars, laquelle fait, d'avance, tant de chambard....

—Et alors, pourquoi est-ce ? Car vous devez être renseignée aussi sur ses intentions ?

Eugénie affirma :

—Pour épater Paris.

—Qu'importe, s'il paie bien, s'il donne du travail aux artistes !

—J'aime pas les gens qui veulent épater Paris.

—Il faut être indulgent aux faiblesses des autres.

—C'est pas une faiblesse, ça ! Quand on s'arrange si bien pour épater Paris, c'est pour lui jouer de mauvais tours.

—Si vous vouliez bien arranger un peu votre jambe droite en arrière ? demanda le peintre.

—Bien, bien ! On ne bronche plus.

Et Eugénie, plus qu'humiliée, vexée cette fois d'avoir mal tenu sa pose, se renferma dans un silence boudeur.

Et, ce jour-là, il ne fut plus question du baron d'Agra.

Le lendemain, malgré l'antipathie que lui inspirait ce personnage, qu'elle ne connaissait, du reste, que pour en avoir entendu par "ses amis", elle arrivait avant l'heure indiquée pour sa pose à elle, comme si elle avait envie de se rencontrer avec le baron.

Le peintre pensa qu'il était convenable de la faire attendre jusqu'à six heures dans son petit cabinet ; mais le baron, fort aimablement, pria Pedro Silva de la laisser dans l'atelier.

Il n'avait pas souvent l'occasion, affirma-t-il, de contempler une si ravissante créature. Et puis, cela le ferait sourire, et son portrait s'en trouverait bien.

Sa silhouette était déjà reportée sur la toile, dans la pose si heureusement enlevée hier, du premier coup ; et Pedro Silva attaquait nerveusement la figure.

Le baron d'Agra n'eut donc pas l'occasion de parler davantage, ce matin-là, devant Mlle Barral, ses traits devant demeurer immobiles.

Mais, le lendemain, lorsqu'elle arriva, le peintre était occupé à la redingote du baron.

Et celui-ci, d'un ton bonhomme, décrivait son hôtel de l'avenue Montaigne, où il avait essayé de faire quelque chose d'original, en confiant la décoration, même pour les petites choses, pour de simples ornements à de véritables artistes ; et il leur était très reconnaissant d'avoir bien voulu travailler pour lui.... Et, du reste, il considérait comme ses amis tous les Parisiens qui voulaient bien exécuter quoi que ce soit pour lui....

Et son intention était, quand il ouvrirait ses salons, d'inviter tous ceux qui....

—Je compte sur vous, n'est-ce pas, cher maître ?

Il attendit à peine l'acquiescement de Pedro Silva pour expliquer qu'il donnerait, sans doute le mois prochain, un grand concert, où il avait l'intention de faire entendre le dessus du panier des chanteurs, des acteurs et des actrices de Paris ; et il nomma ceux qui lui avaient déjà envoyé leur consentement.

En ce moment, d'une façon presque machinale, Mlle Eugénie Barral laissa échapper ces mots :

—C'est que.... moi aussi....

Mais le baron lui ayant jeté un regard interrogateur, elle s'arrêta interloquée.

—Vous vouliez me dire, mademoiselle ?

—Moi ?.... Rien.... mais rien du tout, monsieur.... rien de rien ! affirma-t-elle.

Et elle passa, pour cacher le trouble qui, très visiblement, s'emparait d'elle, dans le cabinet des modèles.

Lorsqu'elle se trouva seule à seul avec le peintre, celui-ci demanda :

—Que vouliez-vous dire à ce baron d'Agra, que vous détestiez si fort il y a deux jours ?

—Je le détestais.... Je le détestais, c'est-à-dire que je racontais, comme toujours, ce qui me passait par la tête.... Et puis sa façon de me regarder, m'avait déplu.... Et puis, je m'en moque, n'est-ce pas ?

Elle demeura fort silencieuse et toute pensive jusqu'à la fin de la séance.

Et ce fut seulement au moment du départ qu'elle se décida.

—Je voulais lui dire.... Mais je ne lui ais rien dit, parce que ma recommandation à moi ne vaudrait pas grand'chose, je pense, et ça sera préférable que ça ait l'air de venir de v